

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 8 NOVEMBRE 2017**

**Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18**

**Nombre de membres du bureau communautaire présents : 14**

**Nombre de votants : 14**

**Date de convocation : 2 novembre 2017**

**Date d'affichage : 15 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le huit novembre

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey-les-Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Monsieur Denis THOMASSIN

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	EXCUSÉS	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH			X	
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
FAVIÈRES	Christophe BLANZIN	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Membres du bureau communautaire :

Autre personne présente : Xavier LOPPINET

**Ordre du jour**

**1 – Développement social et solidarité**

1.1 – BC-2017-1097 - Demande de subvention A.D.M.R pour véhicule portage de repas

1.2 – BC-2017-1098 - Location ancienne mairie de BULLIGNY pour l'équipe projet « Territoire zéro chômeur de longue durée »

**2- Développement Economique**

2.1 – BC-2017-1099 - Perspectives projet S.C.I.C conserverie

**3 - Tourisme**

3.1 – Programme d'investissement 2018 de la Base de Loisirs

**4 - Environnement**

4.1 – BC-2017-1100 - Entrée et sorties du S.D.A.A.

**5 - Culture**

5.1 – BC-2017-1101 - Subvention fête du don 2017

5.2 – BC-2017-1102 - Financement pratiques musicales 2017/2018

5.3 – BC-2017-1103 - Aide à la création artistique 2017

**6 – Services aux communes**

6.1 – BC-2017-1104- Signature du nouveau contrat pour l'action performance CITEO pour les emballages

BC-2017-1105 – Délégation de signature pour procéder à la signature électronique de tout acte juridique concernant les emballages

BC-2017-1106 - Signature du nouveau contrat pour l'action performance CITEO pour les déchets papiers

BC-2017-1107 - Délégation de signature pour procéder à la signature électronique de tout acte juridique concernant les déchets papiers

6.2 – BC-2017-1108 - Groupement de commande avec le Grand Nancy

**7- Moyens Généraux**

7.1 – Présentation de la décision Modificative Budgétaire

7.2 – BC-2017-1109 - Validation du fonds de concours pour les communes ayant remis tous les documents nécessaires



## **1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**

### **1.1 – BC-2017-1097 - DEMANDE DE SUBVENTION A.D.M.R POUR VEHICULE PORTAGE DE REPAS**

En 2016, l'ADMR du Toulais Nord, en lien avec l'ADMR de la Bouvade, a repris un service de repas qui cessait son activité. A fin août 2017, ce service livrait 20 768 repas à 130 bénéficiaires. Sur le territoire de la communauté de communes, il dessert 30 personnes pour 3 564 repas, répartis sur 20 villages.

L'association a comme fournisseur de repas l'entreprise API Restauration.

Les tournées sont assurées 5 jours sur 7 avec fourniture des repas tous les jours de l'année (dimanche et jours fériés compris). La livraison est faite à J-1 ou J-2.

La commande des repas par le bénéficiaire est possible jusqu'à 72h à l'avance. Le coût du repas est de 9,50€.

La tournée est effectuée en 2 circuits : un rural de 140 km et un urbain de 21 km.

Un véhicule réfrigéré est utilisé pour assurer le maintien en température des denrées. Jusqu'à présent le véhicule était loué. L'ADMR du Toulais Nord souhaite acquérir un véhicule de ce type.

L'achat de ce véhicule s'élève à 35 458,55€ TTC. L'ADMR a sollicité des partenaires privés (Fondation Bruneau, Crédit agricole), des caisses de retraite (RSI, CARSAT) et des partenaires publics (LEADER, CC Terres Toulaises). Elle sollicite la CC du Pays de Colombey et du sud Toulais à hauteur de 2000€.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

**ACCEPTENT** de verser une subvention de 2000 € à l'ARMR du Nord Toulais pour l'achat d'un véhicule de portage de repas

**INSCRIVENT** la subvention au BP 2017

### **1.2 – BC-2017-1098 - LOCATION ANCIENNE MAIRIE DE BULLIGNY POUR L'EQUIPE PROJET « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »**

Dans le cadre de l'expérimentation territoriale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais dispose de personnels entièrement affectés à l'animation et au suivi de ce projet, notamment pour tout ce qui concerne la mobilisation des publics concernés et des partenaires (demandeurs d'emplois, partenaires institutionnels et financiers.....), la recherche et l'étude d'activités non concurrentes permettant de développer les emplois, l'évaluation du projet ainsi que l'animation du comité local et des commissions. Pour des raisons de proximité avec la principale EBE située à BULLIGNY (La Fabrique) avec qui des liens quotidiens sont nécessaires, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais a trouvé une solution dans les locaux, propriété de la commune de BULLIGNY (ancienne Mairie et ancienne crèche)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

**DÉCIDENT** de louer les anciens locaux de la mairie et crèche de BULLIGNY à l'équipe projet du Comité Local

**DÉCIDENT** de louer ces locaux pour un montant mensuel de 300,00 € à dater du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de cette décision

## **2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1 – BC-2017-1099 - PERSPECTIVES PROJET S.C.I.C CONSERVERIE**

Le Vice-président fait un point d'étape sur le projet de création d'une petite conserverie de fruits et légumes qui a fait l'objet d'études en 2017. Les premiers éléments issus de l'analyse présentent des signaux favorables pour une telle activité sur notre secteur en lien notamment avec les activités de maraîchage et la valorisation des vergers développés par la Fabrique dans le cadre de « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Il s'agirait à terme de construire un bâtiment comportant un labo pour y installer cette activité de transformation des fruits et légumes qui serait gérée par une SCIC spécifiquement créée pour l'exploiter. Compte tenu d'un horizon relativement lointain pour pouvoir concrétiser ce projet, la Fabrique propose de lancer dès 2018 cette activité qu'elle pourrait tester au sein de la pépinière Agrinoyal dans un laboratoire qui vient de se libérer. Considérant qu'il lui faut attendre la prochaine saison pour se préparer et commencer une production la Fabrique demande donc à la collectivité de bien vouloir mettre en réserve ce laboratoire jusqu'à juillet 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**ACCEPTENT** que le projet se concrétise dans la pépinière pour un lancement « test » de la conserverie sous l'égide de la Fabrique après examen du dossier en comité local « Territoire zéro chômeur de longue durée »

**DECIDENT** de réserver ce laboratoire disponible jusqu'à juillet 2018

## **3 - TOURISME**

### **3.1 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018 DE LA BASE DE LOISIRS**

En amont du prochain conseil communautaire, le vice-président au développement économique et touristique présente les projets d'investissement envisagés par la commission sur la base de loisirs :

Petits équipements : - remplacement partiel des poubelles/tri estimation 2 000€

Equipements loisirs et sport : Réflexion remplacement de la tyrolienne - estimation 10 000€

- Création d'un city stade à moindre coût sur l'ancien terrain de volley - Achat du mobilier + prestation installation par la fabrique 5 000€

Finalisation fermeture halle : partielle ? Totale ? Une travée bardage bois + stores sur le reste?

Financement de la DETR à hauteur de 30%

Investissements structurants : Camping :

- Rappel étude MLV Conseil en 2016/2017 portant sur la faisabilité de créer un hébergement touristique à Favières. Pas de possibilité pour un camping mais, potentiel pour création d'un village de 10 HLL. Le projet retenu dans l'étude repose sur un investissement de 610 000€ nécessitant des aides financières à hauteur de 270 000€ pour espérer atteindre un équilibre économique.

A ce jour, aucune aide régionale, ou européenne n'a été identifiée

Avis négatif du CD54 sur le projet qui estime l'attractivité touristique insuffisante (projet surdimensionné)

Ce projet est inéligible au titre de la DETR, peut-être au contrat de ruralité (seule piste sérieuse à ce jour). Il est prévu de retravailler ce projet, avec un investissement plus modeste.

#### 4 - ENVIRONNEMENT

##### 4.1 – BC-2017-1100 - ENTREE ET SORTIES DU S.D.A.A.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,*

*Vu les statuts du SDAA 54,*

*Vu la délibération n°18-2017 du SDAA 54 du 4 octobre 2017,*

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Président de la communauté de communes du pays de colombey et du sud toulousain

Après en avoir délibéré les membres du bureau :

**DECIDENT** D'accepter à l'unanimité,

- les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de :

• **VILLERS-EN-HAYE**

- les demandes de sortie du SDAA 54 de :

• **AINGERAY**

• **AVRAINVILLE**

• **CRION**

• **FONTENOY-SUR-MOSELLE**

• **FRANCHEVILLE**

• **GONDREVILLE**

• **JAILLON**

• **SEXEY-LES-BOIS**

• **VELAINE-EN-HAYE**

• **VILLEY-SAINT-ETIENNE**

- Les demandes de modification de périmètre de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais avec la sortie de :

• **BOISMONT** (déjà adhérente au SDAA 54 avec le syndicat intercommunal d'assainissement et d'épuration de Boismont-Mercy le Bas)

• **SAINT-JEAN-LES-LONGUYON**

• **VILLERS-LE-ROND**

#### 5 - CULTURE

##### 5.1 – BC-2017-1101 - SUBVENTION FETE DU DON 2017

Le Président présente, dans le cadre des aides apportées aux projets des nouvelles associations, la demande de l'Association « fête du don » pour sa manifestation 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

**ACCEPTENT** de verser une subvention de 500 € au BP 2017 au titre des subventions aux associations

**AUTORISENT** le Président à signer les documents nécessaires.

##### 5.2 – BC-2017-1102 - FINANCEMENT PRATIQUES MUSICALES 2017/2018

L'enseignement musical **décentralisé** sur notre territoire animé par l'école de musique E3M a pris fin en juin 2017.

Malgré une forte communication pour relancer le projet, celui-ci n'a pas été maintenu. Les élèves inscrits en 2016/2017 ont donc été invités à intégrer les rangs de l'école de musique Moselle et Madon à Neuves- Maisons dès la rentrée de Septembre 2017.

Le président propose donc une aide financière pour l'Ecole de Musique de Moselle et Madon au même titre que l'école de musique du Saintois, soit 2 000 € pour les enfants du territoire qui ont suivi les cours de musique au sein de l'école.



Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire  
**VALIDENT** les nouvelles propositions de financement de la commission culture pour l'application de nouvelles modalités de financement sur la pratique musicale de loisirs et l'enseignement musical classique.  
**AUTORISENT** le Président à verser une subvention auprès de l'école de musique de Moselle et Madon à hauteur de 2000 € pour la pratique de l'enseignement musical et à signer les conventions modificatives prenant en compte le nouveau montage financier

### 5.3 – BC-2017-1103 - AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE 2017

Le Vice-Président en charge de la culture présente les demandes :

- Théâtre de Cristal, pour sa nouvelle création théâtrale 2017 intitulée « Bon appétit ».
- Les Pieds dans la Lune Cie pour sa nouvelle création théâtrale 2017 intitulée « Mona, dis pourquoi la lune elle court si vite »

Les premières représentations ont été données sur le territoire en Septembre 2017 pour « Mona » et en octobre 2017 pour « Bon appétit ».

Cette dépense a été inscrite en terme de demande d'aide financière au budget 2017 sur la ligne « aide à la création artistique ».

Le coût global subventionnable de la création du Théâtre de cristal est de : **20 418.96 €** (salaires écriture du texte, mise en scène, répétitions, achat matériel décors)

Le montant de la subvention est de 10% (plafonné à 2 000 €) conformément à notre règlement, soit : **2 000 €**

Le coût global subventionnable de la création de Les Pieds dans la Lune Cie est de : **20 426.34 €** (salaires écriture du texte, mise en scène, répétitions, achat matériel décors)

Le montant de la subvention est de 10% (plafonné à 2 000 €) conformément à notre règlement, soit : **2 000 €**

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire.

**VALIDENT** les projets présentés par le président

**ACCEPTENT** d'accompagner de verser une subvention à hauteur de 2000€ au BP 2017 pour la Cie Théâtre de Cristal et de verser une subvention à hauteur de 2000 € pour la Cie Les pieds dans la Lune au BP 2017

**AUTORISENT** le Président signer tous documents découlant de cette décision.

## 6 – SERVICES AUX COMMUNES

### 6.1 – BC-2017-1104- SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT POUR L'ACTION PERFORMANCE CITEO POUR LES EMBALLAGES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des emballages ménagers et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

#### Exposé :

Suite à la création de l'entreprise CITEO, née du rapprochement d'Eco-Emballages et Ecofolio, et de l'agrément de cette entreprise par arrêté ministériel du 6 mai 2017, et suite à l'échéance du contrat actuel « Barème E » en date du 31 décembre 2017, il est proposé que la CCPCST opte pour le nouveau « Contrat pour l'Action et la Performance - Barème F ».

Ce nouveau barème incite les collectivités à optimiser leur dispositif de collecte et traitement pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement (75% de recyclage des emballages en 2022).

Les engagements de la collectivité seront la mise à jour et l'extension des consignes de tri d'ici à 2022, dans le cadre d'un soutien à la transition.

Des soutiens complémentaires sont possibles dans le cadre d'appel à projets.

L'application du barème sera effective au 1er janvier 2018.

Après avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**APPROUVENT** la signature d'un contrat pour l'adhésion relatif aux emballages ménagers, avec l'éco-organisme CITEO,

**AUTORISENT** le président à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la collectivité du Pays de Colombey et du sud toulinois de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des emballages ménagers collectés et traités sur la période 2018-2022.

### BC-2017-1105 – DELEGATION DE SIGNATURE POUR PROCEDER A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DE TOUT ACTE JURIDIQUE CONCERNANT LES EMBALLAGES

Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2122-19, L5211-2 et suivants),

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-1 et suivants, L541-10 et 10-1, D543-207 à D543-211),



Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des emballages ménagers et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,  
Considérant la nécessité pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Président à la SPL COVALOM,

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

**APPROUVENT** la délégation donnée à la SPL COVALOM et ses techniciens en charge du suivi du contrat, pour signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant,...) permettant à la collectivité du Pays de Colombey et du sud toulinois de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des emballages ménagers collectés et traités sur la période 2018-2022.

**AUTORISENT** le président à déléguer sa signature électronique.

#### **BC-2017-1106 - SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT POUR L'ACTION PERFORMANCE CITEO POUR LES DECHETS PAPIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

##### Exposé :

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits.

Le code de l'environnement prévoit que les personnes visées au I de l'article L.541-10-1 contribuent à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment en versant une contribution financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire

**APPROUVENT** la signature d'un contrat pour l'adhésion relatif aux déchets papiers, avec l'éco-organisme CITEO,

**AUTORISENT** le président à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la collectivité du Pays de Colombey et du sud toulinois de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités sur la période 2017-2021.

#### **BC-2017-1107 - DELEGATION DE SIGNATURE POUR PROCEDER A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DE TOUT ACTE JURIDIQUE CONCERNANT LES DECHETS PAPIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2122-19, L5211-2 et suivants),

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-1 et suivants, L541-10 et 10-1, D543-207 à D543-211),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Président à la SPL COVALOM,

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire ,

**APPROUVENT** la délégation donnée à la SPL COVALOM et ses techniciens en charge du suivi du contrat, pour signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant,...) permettant à la collectivité du Pays de Colombey et du sud toulinois de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités sur la période 2017-2021.

**AUTORISENT** le président à déléguer sa signature électronique.

#### **6.2 – BC-2017-1108 - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE GRAND NANCY**

La Métropole du Grand Nancy se propose d'être le coordinateur d'un groupement afin de lancer une consultation à l'échelle du SCOT SUD 54, de la Communauté de Communes du SAULNOIS, de la communauté de communes SARREBOURG MOSELLE SUD, (650 000 habitants), pour la vente de matériaux issus de la collecte sélective des déchets.

L'objectif de ce groupement est de bénéficier d'un effet « volume » afin d'obtenir des conditions plus avantageuses.

Le groupement représente un gisement tous matériaux confondus d'environ 9 000 tonnes par an. Les productions respectives de la Communauté de Communes Moselle et Madon et la

Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois sont de 200 et 400 tonnes par an.



La consultation proposée par la Métropole du Grand Nancy ne prévoit pas de limite à une quelconque option de reprise R.O.F (reprise option filières) ; V.G.O (valorisation garantie opérateur) ; R.O.I (reprise option individuelle). Cependant, les critères de sélections proposés veilleront à garantir les collectivités d'une continuité de reprise si le titulaire du contrat venait à faire défaut. Par retour d'expériences, sur ce point les options R.O.F et V.G.O présentent généralement les meilleures offres. Les critères de notation tiendront compte d'une pondération significative de ce point.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

**VALIDENT** la proposition de consultation en groupement avec la Métropole Grand Nancy conformément à l'acte constitutif présenté en annexe ci-jointe

**AUTORISENT** le Président à confier cette prestation à la COVALOM dans le cadre de sa délégation de service

## 7- MOYENS GENERAUX

### 7.1 - PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

A unanimité les membres du bureau communautaire ont approuvé la proposition de la décision modificative budgétaire faite par le Président, Philippe PARMENTIER, qui sera proposée au prochain conseil communautaire. L'objet principal de cette décision est de rajouter des crédits d'investissement afin de permettre notamment le règlement des factures de la Maison de Santé d'Allamps (seule une partie de l'investissement avait été inscrit au budget prévisionnel alors que les travaux seront finis avant le vote du prochain budget)

### 7.2 - BC-2017-1109 - VALIDATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES AYANT REMIS TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES

*Vu l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui modifie les champs d'application des fonds de concours,*

*Vu les dispositions de l'article L5214-16 IV et V du Code Général des Collectivités*

*Vu la délibération 2017-1012 prise en Conseil de Communauté le 29 MARS 2017, par laquelle la Communauté de Communes décidait d'attribuer à ses communes membres un fonds de concours pour contribuer aux dépenses communales d'aménagement, de création ou de fonctionnement d'équipements d'intérêt commun.*

*Vu la délibération 2017- 1036 du CC 31 MAI 2017 portant répartition et modalités du règlement du fonds de concours*  
Les élus sont invités à prendre connaissance du tableau joint en annexe qui précise le montant arrêté par commune et l'état d'avancement des justificatifs transmis.

Ci-dessous la liste des communes dont les dossiers sont complets et qui peuvent bénéficier du versement du fonds de concours 2017. Les communes doivent transmettre les dossiers complets pour pouvoir bénéficier du fonds, au cours d'un prochain bureau communautaire, d'autres dossiers seront présentés.

COMMUNES	FONDS DE CONCOURS 2017
Bagneux	996 €
Barisey la Côte	3244 €
Battigny	353 €
Blenod les Toul	3792 €
Bulligny	4 220€
Crepey	3 334€
Dolcourt	515 €
Germigny	1863 €
Gibeauveix	1035 €
Grimonvillers	611 €
Mont l'Etroit	903 €
Ochey	3 995 €
Mont le Vignoble	3 656 €
Pulney	435 €
Moutrot	1 381€
Saulxerotte	333 €
Selaincourt	999 €
Thuilley aux Groseilles	2 694€
Tramont Lassus	612 €
Vandeléville	1 539€
<b>TOTAL</b>	<b>35 162 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**AUTORISENT** le Président à procéder au versement des fonds de concours pour les communes dont les dossiers sont complets tels que présentés ci-dessus au BP 2017

**AUTORISENT** le Président à signer tous les documents découlant de la présente.

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

- BC-2017-1097 - Demande de subvention A.D.M.R pour véhicule portage de repas
- BC-2017-1098 - Location ancienne mairie de BULLIGNY pour l'équipe projet « Territoire zéro chômeur de longue durée »
- BC-2017-1099 - Perspectives projet S.C.I.C conserverie
- BC-2017-1100 - Entrée et sorties du S.D.A.A.
- BC-2017-1101 - Subvention fête du don 2017
- BC-2017-1102 - Financement pratiques musicales 2017/2018
- BC-2017-1103 - Aide à la création artistique 2017
- BC-2017-1104- Signature du nouveau contrat pour l'action performance CITEO pour les emballages
- BC-2017-1105 – Délégation de signature pour procéder à la signature électronique de tout acte juridique concernant les emballages
- BC-2017-1106 - Signature du nouveau contrat pour l'action performance CITEO pour les déchets papiers
- BC-2017-1107 - Délégation de signature pour procéder à la signature électronique de tout acte juridique concernant les déchets papiers
- BC-2017-1108 - Groupement de commande avec le Grand Nancy
- BC-2017-1109 - Validation du fonds de concours pour les communes ayant remis tous les documents nécessaires

Pour extrait certifié conforme

Le président,  
Philippe PARMENTIER

